



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 19 JUIN 2023 À 19 H 30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux et Kevin Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Patrick Mathieu.

### Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
  - 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL
  - 3.2 CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES – CORRECTION D'UNE COQUILLE
  - 3.3 APPLICATION DE LA LOI ET DES REGLEMENTS SUR LES CHIENS DANGEREUX
4. TRAVAUX PUBLICS
  - 4.1 17<sup>E</sup> ET 21<sup>E</sup> AVENUES – OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX
  - 4.2 17<sup>E</sup> ET 21<sup>E</sup> AVENUES – OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DU CHANTIER
  - 4.3 OCTROI DU CONTRAT DU CHARGEUR SUR ROUES
  - 4.4 CONTRAT POUR LA CAMPAGNE DE MESURE DES DÉBITS
  - 4.5 MANDAT À L'UMQ DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20242025 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX
  - 4.6 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION ET TRANSMISSION AU MAMH
5. URBANISME
  - 5.1 REVUE DES PROJETS RÉGLEMENTAIRES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
6. TRÉSORERIE
  - 6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
  - 6.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
  - 6.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 7.1 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION TOUCHANT DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE – TRAVERSE SUD DE LA PISTE CYCLABLE
  - 7.2 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION TOUCHANT DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE – 84<sup>E</sup> RUE ET 40<sup>E</sup> AVENUE
8. VARIA
  - 8.1 HOMMAGE À PIERRE GOULET
  - 8.2 RENCONTRE DU PRÉSIDENT DE L'UMQ
  - 8.3 MOTION DE NON-CONFIANCE À L'ÉGARD DE FRANÇOIS VEILLEUX, MAIRE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE
  - 8.4 SYMPATHIES POUR UN CYCLISTE DÉCÉDÉ
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**





**R-2023-06-7770** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

### 3. GREFFE

#### 3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

**R-2023-06-7771** IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 5 juin 2023 soit adopté tel que rédigé.

#### 3.2 CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES – CORRECTION D'UNE COQUILLE

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont adopté la résolution numéro R-2023-06-7752 indiquant le calendrier modifié des séances ordinaires pour 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une coquille est présente concernant la date retenue du 5 juillet, alors que les séances ont toujours lieu les lundis ;

**R-2023-06-7772** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le calendrier soit modifié pour que la seule date de séance ordinaire en juillet 2023 soit le 3 juillet 2023 ;

**QUE** les autres dates demeurent inchangées ;

**QU'**un avis public soit donné par Sandra Bernard, greffière, du nouveau calendrier des séances de 2023.

#### 3.3 APPLICATION DE LA LOI ET DES REGLEMENTS SUR LES CHIENS DANGEREUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville n'a pas de disposition sur les chiens dangereux dans sa réglementation actuelle relativement à la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) et les règlements provinciaux en découlant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi et la réglementation provinciale s'appliquent quand même ;

**CONSIDÉRANT QUE** la loi et la réglementation provinciale prévoient que la Ville peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la Ville pour veiller à l'application de cette loi et réglementation ;

**R-2023-06-7773** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville nomme tous les inspecteurs municipaux, actuels ou futurs, comme les personnes désignées par la Ville pour mettre en œuvre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) et les règlements provinciaux en découlant.

### 4 TRAVAUX PUBLICS

#### 4.1 17<sup>E</sup> ET 21<sup>E</sup> AVENUES : OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à la publication d'un appel d'offres pour la réfection des infrastructures des 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Avenues ;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues (toutes taxes incluses) :

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| - Construction de l'amiante inc. | 1 727 141,80 \$ |
| - Giroux et Lessard Ltée         | 1 635 630,85 \$ |
| - RJ Dutil et frères inc.        | 1 454 407,84 \$ |





**CONSIDÉRANT QUE** la plus basse soumission reçue est celle de RJ Dutil et frères inc., au montant de 1 454 407,84 \$ et a été jugée conforme ;

**R-2023-06-7774** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroi le contrat de réfection des 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Avenues à RJ Dutil et frères inc., pour la somme de 1 454 407,84 \$, toutes taxes incluses ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer ce contrat ;

**QUE** la somme soit payée à même le règlement numéro 2023-490 décrétant une dépense et un emprunt de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 17<sup>e</sup> Avenue et la 21<sup>e</sup> Avenue.

#### 4.2 17<sup>E</sup> ET 21<sup>E</sup> AVENUES : OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DU CHANTIER

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite procéder à des travaux dans les 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Avenues ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre de service pour la surveillance de ce chantier de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée au montant de 39 900,00 \$, plus les taxes applicables ;

**R-2023-06-7775** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroi le mandat de surveillance du chantier des 17<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Avenues à Stantec Experts-conseils ltée, pour la somme de 39 900,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour signer ladite entente ;

**QUE** la somme soit payée à même le règlement numéro 2023-490 décrétant une dépense et un emprunt de 1 796 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la 17<sup>e</sup> Avenue et la 21<sup>e</sup> Avenue.

#### 4.3 OCTROI DU CONTRAT DU CHARGEUR SUR ROUES

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a procédé à un appel d'offre public ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu plusieurs soumissions ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux plus basses soumissions étaient non conformes quant aux spécificités techniques exigées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la 3<sup>e</sup> soumission comportait une déficience mineure, puisqu'il manquait une copie papier ;

**CONSIDÉRANT QUE** Brandt a depuis fourni une deuxième copie papier de sa soumission, afin de la rendre conforme, peu de temps après que la Ville lui en ai fait la demande écrite ;

**R-2023-06-7776** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat de l'achat d'un chargeur sur roues à l'entreprise Brandt, pour la somme de Brandt au prix soumissionné ;

**QUE** la Ville se prévaut de son option pour un prix total de 389 765,25 \$, toutes taxes incluses;

**QUE** l'achat est conditionnel à la promulgation du règlement d'emprunt numéro 2023-496.

#### 4.4 CONTRAT POUR LA CAMPAGNE DE MESURE DES DÉBITS





**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites pour effectuer des lectures de débit ;

**CONSIDÉRANT** les prix reçus :

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| - Simo Management inc.   | 47 720,00 \$ |
| - Aviso experts conseils | 57 698,00 \$ |
| - EnviroServices inc.    | 64 612,50 \$ |
| - Can Explore            | 85 941,50 \$ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

**R-2023-06-7777** **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

Que la Ville octroie le contrat à Simo Management inc., pour la somme de 47 720,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, signe le contrat de services ;

**QUE** la somme soit payée à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

#### 4.5 MANDAT À L'UMQ DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20242025 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, chlore gazeux, hydroxyde de sodium, silicate de sodium, sulfate d'aluminium et sulfate ferrique.

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'Hypochlorite de sodium et du sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

**R-2023-06-7778** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

**QUE** la Ville de Beauceville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'Hypochlorite de sodium et Sulfate d'aluminium pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

**QUE** la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 ;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques





dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;

**QUE** la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

**QUE** la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### 4.6 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION ET TRANSMISSION AU MAMH

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise WSP Canada inc. a déposé pour approbation un plan d'intervention pour la Ville de Beauceville ainsi que pour sa transmission au Ministère des affaires Municipales et de l'Habitation du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport est conforme aux demandes de la Ville ;

**R-2023-06-7779**

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte ce plan d'intervention daté de mai 2023 et préparé par la firme WSP Canada inc. ;

**QUE** la Ville transmette copie de ce plan d'intervention au Ministère des affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

#### 5 URBANISME

##### 5.1 REVUE DES PROJETS RÉGLEMENTAIRES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil doit régulièrement procéder à des modifications réglementaires touchant le secteur de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets méritent d'être étudiés en comité ;

**R-2023-06-7780**

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** tous les projets de règlements d'urbanisme soient étudiés, avant leur présentation au conseil de la Ville, par le comité consultatif d'urbanisme ;

**QUE** le comité consultatif d'urbanisme émette ses recommandations à même son rapport de séance au conseil de la Ville sur ces projets de règlements.

#### 6 TRÉSORERIE

##### 6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

**R-2023-06-7781**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes daté du 15 juin 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

##### 6.2 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX





**CONSIDÉRANT QUE**, dans un souci d'équité pour les employés non couverts par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

**CONSIDÉRANT**, après analyse, la recommandation du comité des ressources humaines d'accepter cette nouvelle politique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, après la recommandation du comité des ressources humaines, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

**R-2023-06-7782** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** la nouvelle politique sur les conditions de travail des employés municipaux ;

**QUE** la politique sur les conditions de travail des employés municipaux abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé non couvert par un certificat d'accréditation œuvrant à la Ville de Beauceville.

### 6.3 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE

**CONSIDÉRANT QUE**, dans un souci d'équité pour le personnel cadre œuvrant à la Ville de Beauceville et dans le but de faciliter la gestion du personnel, le directeur général a déposé au comité des ressources humaines un projet de politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

**CONSIDÉRANT**, après analyse, la recommandation du comité des ressources humaines d'accepter cette nouvelle politique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général, après la recommandation du comité des ressources humaines, recommande au conseil d'adopter la politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

**R-2023-06-7783** **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** la nouvelle politique sur les conditions de travail du personnel cadre ;

**QUE** la politique sur les conditions de travail du personnel cadre abroge et remplace tout document ou contrat antérieur régissant les conditions de travail de chaque employé ayant un statut de personnel cadre œuvrant à la ville de Beauceville.

## 7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 7.1 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION TOUCHANT DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE – TRAVERSE SUD DE LA PISTE CYCLABLE

**CONSIDÉRANT QUE** la ville ou l'un de ses partenaires mandate, à l'occasion, des firmes afin de faire des vérifications de plusieurs natures sur les propriétés de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces firmes font alors des demandes d'accès à l'information pour obtenir des documents de l'administration municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande de la firme Englobe touchant les propriétés de la Ville dans le secteur du Parc des Rapides du Diable, étant les lots 3 488 599, 3 490 124, 3 490 125, 3 490 380, 3 490 381, 3 490 516, 4 817 559 et 4 817 560, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

**R-2023-06-7784** **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;





**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, afin de signer cette procuration en faveur d'Englobe, aux fins d'accès à l'information chez les différentes entités ministérielles et municipales (Ville de Beauceville incluse), pour les lots 3 488 599, 3 490 124, 3 490 125, 3 490 380, 3 490 381, 3 490 516, 4 817 559 et 4 817 560, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

## 7.2 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION TOUCHANT DES PROPRIÉTÉS DE LA VILLE – 84<sup>E</sup> RUE ET 40<sup>E</sup> AVENUE

**CONSIDÉRANT QUE** la ville ou l'un de ses partenaires mandate, à l'occasion, des firmes afin de faire des vérifications de plusieurs natures sur les propriétés de la Ville ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces firmes font alors des demandes d'accès à l'information pour obtenir des documents de l'administration municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande concernant les lots 4 061 413, 4 061 415, 4 061 416 et 4 061 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, touchant les 84<sup>e</sup> Rue et 40<sup>e</sup> Avenue ;

R-2023-06-7785

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, afin de signer cette procuration en faveur d'Englobe, aux fins d'accès à l'information chez les différentes entités ministérielles et municipales (Ville de Beauceville incluse) aux dossiers des lots 4 061 413, 4 061 415, 4 061 416 et 4 061 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

## 8. VARIA

### 8.1 HOMMAGE À PIERRE GOULET

Patrick Mathieu lit un hommage à monsieur Pierre Goulet.

### 8.2 RENCONTRE DU PRÉSIDENT DE L'UMQ

Nicole Jacques raconte sa rencontre avec monsieur Damphousse, président de l'UMQ.

### 8.3 MOTION DE NON-CONFIANCE À L'ÉGARD DE FRANÇOIS VEILLEUX, MAIRE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

**ATTENDU QUE** François Veilleux occupe actuellement le poste de maire de la Ville de Beauceville ;

**ATTENDU QUE** l'ingérence de François Veilleux dans les affaires municipales a créé des tensions et des problèmes au sein de la gouvernance de la Ville ;

**ATTENDU QUE** François Veilleux a démontré un manque de diligence dans l'exécution de ses fonctions, entraînant des retards et des erreurs préjudiciables pour la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le comportement de François Veilleux envers ses collègues nuit à un climat de travail sain et à une bonne collaboration au sein de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** François Veilleux a fait preuve d'un manque de leadership et d'initiative pour résoudre les problèmes majeurs auxquels fait face la Ville de Beauceville ;

**ATTENDU QUE** le manque de confiance de François Veilleux envers ses collègues et les citoyens a créé un climat de méfiance et d'insécurité au sein de la communauté ;

**ATTENDU QUE** les multiples frasques de François Veilleux depuis son élection nuisent à l'image de la Ville de Beauceville, tant sur le plan national que local et régional ;





**ATTENDU QUE** Kevin Pomerleau, conseiller municipal de la Ville de Beauceville, demande en son nom personnel et celui de ceux en accord avec cette motion de non-confiance que François Veilleux démissionne de son poste de maire de la Ville de Beauceville. Une telle démission permettrait à la municipalité de se rétablir, de rétablir la confiance des citoyens et de poursuivre son développement de manière harmonieuse et efficace ;

**R-2023-06-7786**

**IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux, Nicole Jacques et Patrick Mathieu et donc, résolu à l'unanimité ;

**QUE** le conseil municipal exprime son manque de confiance envers François Veilleux en tant que maire de la Ville de Beauceville.

## **8.4 SYMPATHIES POUR UN CYCLISTE DÉCÉDÉ**

Patrick Mathieu donne ses sympathies pour le cycliste décédé dans un accident récemment. Il souhaite que la situation soit prise au sérieux et mène à un déblocage de la situation rapidement. Le conseil offre ses profondes sympathies à la famille.

Kevin Pomerleau lance un appel à l'union des 3 MRC qui représentent la Beauce, pour que les 3 MRC fassent front commun pour avancer les demandes des municipalités pour terminer la piste cyclable, pour éviter d'autres catastrophes.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **9.1 Andrée-Anne Huot :**

Elle lisait un article disant que le maire s'était pris un avocat, elle demande si la Ville doit le payer à même les taxes municipales.

Patrick Mathieu répond que non, mais Serge Vallée et Sandra Bernard expliquent que c'est plus nuancé, que la Ville couvre tout de même des choses lorsqu'un élu est poursuivi dans l'exercice de ses fonctions.

### **9.2 Sylvio Morin, EnBeauce.com :**

Il y a une obligation de la Ville de payer l'avocat de François Veilleux.

Serge Vallée dit que c'est le maire qui est poursuivi. Parce qu'il est poursuivi comme maire, on pourrait assumer ces frais.

Sylvio Morin demande si c'est un avocat de la Ville.

Réponse : non, il est indépendant.

Sylvio Morin demande, concernant la résolution pour la motion de non-confiance. Est-ce que Kevin se sent mal à l'aise ? C'est unanime, puisqu'il manque trois personnes au conseil ce soir.

Kevin Pomerleau répond qu'il a eu une période de questionnement lorsqu'il a su que le maire était absent. Il ne peut pas répondre quant à l'opinion des autres conseillers absents, mais il aurait été à l'aise de le faire devant les autres élus. Il trouvait important de réagir à la nouvelle de la citation en déontologie et c'est difficile pour lui de faire comme si de rien n'était. Il y a une constance et une répétition dans les opérations relatives. Il dit que les procédures sont rapides à la CMQ.

Patrick Mathieu indique que les élus absents pourront s'opposer à la résolution à la prochaine séance lors de l'approbation du procès-verbal.

Sylvio Morin demande si le maire est absent à cause d'une fuite d'information. Patrick Mathieu répond que non.

### **Sébastien Roy : Éclaireur-Progress.**

Il demande à quoi sert la campagne de lecture des débits.

Serge Vallée explique que c'est pour le pompage des eaux usées et eaux de pluie. C'est une longue étude et qu'on en a besoin. C'est pour tout le réseau.







Après cela, ça nous permet de déterminer les branchements de nouvelles maisons possibles.

Kevin Pomerleau dit que c'est pour planifier notre développement potentiel dans le bon ordre.

Sébastien Roy demande c'est quoi le plan d'intervention.

Serge Vallée, c'en est un autre et c'est nécessaire pour les subventions gouvernementales et qu'il doit être mis à jour.

Patrick Mathieu dit que cela aide à faire un ordre de priorité. Serge Vallée rajoute que c'est pour les chaussées aussi.

Sébastien Roy demande, concernant les projets de règlements qui seront examinés par le CCU, avant, ce n'était pas le cas ?

Patrick Mathieu dit que ça l'était parfois, mais pas pour tous les règlements. C'est pour accélérer l'analyse du projet, mais cela passe toujours par le conseil. Le CCU permet de l'analyser plus en profondeur.

Serge Vallée explique qu'on révisait actuellement tous les règlements d'urbanisme et de zonage, ce qui aurait été trop lourd, le CCU fait un pré-travail.

Kevin Pomerleau dit qu'il est plus simple de cibler ce qui a été modifié et ce qui est important. Ça simplifie le travail de tout le monde.

Sébastien Roy demande ce qu'il en est des politiques révisées, s'il y en avait avant ?

Serge Vallée explique que les employés avaient des contrats avant qu'il arrive en poste. En 2021, ils ont adopté la première politique, on vient de l'ajuster pour suivre les tendances et favoriser de meilleures conditions pour les employés.

Sylvio Morin demande si c'est pour les employés non syndiqués seulement.

Nicole Jacques dit que c'est tous les employés et les cadres, sauf les cols bleus.

## **Jacques Légaré, Télévision communautaire de Beauceville :**

Il manque une vulgarisation pour que les gens comprennent les résolutions.

Certificat d'accréditation, de quoi on parle ?

Serge Vallée répond que c'est les syndiqués.

Jacques Légaré demande ce que les résolutions concernant les demandes d'accès à l'information veulent dire, pourquoi elles ont été prises, que c'est la 1<sup>re</sup> fois qu'il voit ça. Faut que la demande passe au conseil ?

Serge Vallée dit que ça sort du cadre régulier, mais là, il va donner l'autorisation à plusieurs ministères pour qu'Englobe ait l'information requise.

Jacques Légaré, à propos de la résolution concernant le maire, est-ce que c'est possible d'en avoir une copie pour ne pas se tromper ?

Kevin Pomerleau dit qu'il peut en donner une copie.

**Sylvio Morin** réitère qu'il veut une copie papier du procès-verbal au long lors des séances du conseil.

Sylvio Morin demande, concernant la 25<sup>e</sup> Rue : qu'arrive-t-il, des développements, cheminements ?

Serge Vallée dit que des discussions ont eu lieu, mais que le conseil n'est pas au courant à ce moment-ci et qu'il ne peut pas aller plus loin pour l'instant.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R-2023-06-7787**

**IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

20h26





# Ville de Beauceville

N° 4858

---

PATRICK MATHIEU, Maire

---

SANDRA BERNARD, greffière

